

DURÉE D'AMORTISSEMENT

Biens de faible valeur en deçà desquels les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 2 000 € HT

Type d'amortissement	Catégories des biens amortis	Durée	Exemples
Linéaire et au prorata temporis	Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable	50 ans	Stations de pompage, réservoirs, barrages
			Usine de traitement
	Réseaux d'adduction d'eau potable	60 ans	AEP (Canalisations, vannes, pièces de raccordement, branchements) : création, renouvellement, extension, amélioration, maillage, sectorisation
	Matériel spécifique d'exploitation — Service de distribution d'eau	15 ans	Compteurs, télérelève
			Réducteur ou stabilisateurs de pression, ventouses
	Installations complexes spécialisées	15 ans	Stations et système de traitement complémentaires
	Matériel industriel	15 ans	Pompes, machines, équipements de production, groupes électrogènes
	Installations générales, agencements et aménagements divers	15 ans	Aménagements d'ateliers ou de locaux techniques, clôtures, portails, signalétiques
	Outillage industriel	5 ans	Outils portatifs, équipements d'intervention sur le réseau
	Engins de travaux publics, véhicules	5 ans	Véhicule de service, d'intervention
	Mobilier	5 ans	Bureaux, armoires, chaises
	Frais de recherche et de développement	5 ans	Schéma directeur, étude de nouveaux procédés
	Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans	PC, téléphone, écran
	Concessions, droits similaires, brevets, licences, marques	3 ans	Licence, logiciel métier, droit d'utilisation
	Autres immobilisations incorporelles	5 ans	SIG
	Frais d'études	Durée du bien ou 5 ans si non suivi de travaux	Études hydrauliques, maitrisés d'œuvre, diagnostics